

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 Avril 2010

L'an deux mille dix, le deux avril à 20 h 30 , le Conseil Municipal de la commune de Cheissoux, dûment convoqué le 26 mars 2010, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie sous la présidence de Thierry MENUCELLI, Maire.

Etaient présents : M. MENUCELLI, Mme THIERIOT, Mme ZUKOWSKI, M. MERLIAUD, Mme LEBRAUD, Mme DUGUET, Melle MAUNOURY, M. BOUCHER, Mme JULIEN-RIVE.

Absents : M. LANGLOIS qui a donné pouvoir à M. MENUCELLI
M. HUMBERT

Melle MAUNOURY est nommée secrétaire de séance.

M. le Maire donne lecture du dernier compte rendu.

M. le Maire précise qu'un architecte a visité la « maison GIRAUD » en vue de son aménagement par la Communauté de Communes des Portes de Vassivière en logements locatifs.

Il précise également que, suite au dernier recensement INSEE de la population, la commune compte 197 habitants.

On passe à l'ordre du jour.

1. COMPTE ADMINISTRATIF 2009

Délib.n°10/2010

Monsieur le Maire s'étant retiré du débat, Mme THIERIOT présente le Compte Administratif 2009, qui fait apparaître les résultats suivants :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENTS		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés				310 226.30		310 226.30
Opérations de l'exercice	177 150.56	204 068.81	62 886.87	56 677.36	240 037.43	260 746.17
TOTAUX	177 150.56	204 068.81	62 886.87	366 903.66	240 037.43	570 972.47
Résultats de clôture		26 918.25		304016.79		330 935.04
Restes à réaliser			291 273.00	12 375.00	291 273.00	12 375.00
TOTAUX CUMULES		26 918.25	291 273.00	316 391.79	291 273.00	343 310.04
RESULTATS DEFINITIFS						52 037.04

Ces résultats sont approuvés à l'unanimité des voix.

2. COMPTE DE GESTION 2009

Délib.n°11/2010

M. le Maire présente le compte de gestion 2009 établi par M. le Trésorier d'Eymoutiers dont les chiffres correspondent au Compte Administratif 2009.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve ce compte de gestion à l'unanimité des voix.

3. Facture Investissement - Aménagement Sortie Cimetière

Délib.n°12/2010

M. le Maire rappelle que les travaux d'aménagement de la sortie du cimetière prévoyaient le déplacement d'un poteau France Telecom. La facture de 721,98 € TTC concernant ce déplacement ayant été reçue le 9 mars 2010 n'a pu être réglée en 2009. M. le Maire propose de la prendre en charge en 2010 à l'article 2315 Opération P0080.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, approuve cette proposition et s'engage à prévoir cette dépense au budget primitif 2010.

4. Factures Investissement - Enfouissement réseau

Délib.n°13/2010

M. le Maire rappelle que dans le cadre des travaux d'enfouissement des réseaux du Haut du Bourg, il est prévu de refaire les conduites d'eau grâce à l'intervention de l'équipe communale. Les factures des matériaux nécessaires à ces travaux s'élèvent à 1 989,62 € TTC (facture PUM Plastiques n°80926608), 75,86 € TTC (facture PUM Plastiques n°80949774) et 3 804,94 € TTC (facture PUM Plastiques n°80904272). Il propose que ces factures soient imputées en investissement art.2315 opération P0083 (Enfouissement réseaux Bourg Haut).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, approuve cette proposition et s'engage à prévoir cette dépense au budget primitif 2010.

5. Augmentation des tarifs eau

Délib.n°14/2010

M. le Maire propose une augmentation des tarifs eau liée à l'augmentation du coût de la vie et aux directives de l'agence de l'eau pour la redevance pollution.

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal, à l'unanimité des voix, dit que les nouveaux tarifs de vente d'eau potable au 1^{er} mars 2010 seront les suivants :

Abonnement : **25 €/an**

De 0 à 219 m3 consommés : **0,76 €/m3**

De 220 m3 à plus : **0,53 €/m3**

Pour le Camping des Souais : **1,33 €/m3**

Redevance pour pollution domestique : **0,138 €/m3**

6. Tarifs transport scolaire

Délib.n°15/2010

M. le Maire propose de faire le point sur la participation demandée aux familles pour le transport scolaire.

Les nouveaux tarifs pourraient être les suivants :

- Gratuité pour le primaire
- 16,25 € par semestre pour les Collégiens et Lycéens de St Léonard de Noblat
- 8,13 € par semestre pour le 2^{ème} enfant Collégiens et/ou Lycéens de St Léonard de Noblat
- 108,75 € par semestre pour les enfants hors secteur (essentiellement les collégiens d'Eymoutiers)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des voix, approuve cette proposition et son application dès l'année scolaire 2009/2010.

7. Prêt à taux bonifié par le Conseil Général

Délib.n°16/2010

M. le Maire propose de solliciter un prêt bonifié par le Conseil Général en partenariat avec la Caisse d'Epargne du Limousin de **4 600 €**, afin de financer les **travaux d'enfouissement des réseaux du Haut du Bourg**, aux conditions suivantes :

Bonification du Département : 2 points

Taux d'intérêt : 2,30 %

Durée : 10 ans

Périodicité : annuelle

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix, le Conseil Municipal sollicite ce prêt et donne pouvoir à M. le Maire de signer tous documents pour sa réalisation.

8. Columbarium

Mme THIERIOT fait part de la réunion qui a eu lieu à Beaumont du Lac, regroupant 8 Communes désirant réaliser un Columbarium afin de mutualiser leurs demandes pour obtenir de meilleurs tarifs.

Pour Cheissoux, Mme THIERIOT propose de revoir le projet avec la construction d'un mur en pierres de pays comprenant 6 cases et de conserver le jardin du souvenir. L'assemblée approuve ce projet. De nouveaux devis seront demandés avec les autres communes.

9. Augmentation tarif vente copeaux bois

Délib.n°17/2010

Mme THIERIOT, face à l'augmentation des coûts de production, propose d'augmenter le tarif de vente du m³ de copeaux livré en le passant à 18 €/m³.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix, le Conseil Municipal approuve cette augmentation qui s'appliquera au 1^{er} mai 2010 et charge M. le Maire de l'appliquer.

10.DIVERS

La Fête des Associations aura lieu le 19 juin.

Les Aubergistes ont confirmé que la salle serait libre jusqu'à la fin de l'année.

L'ordre du jour étant clos, aucun public n'étant présent, la séance est levée à 22 h 10.